



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/30  
3 juin 2005

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-sixième réunion  
Montréal, 4 – 8 juillet 2005

**PROPOSITION DE PROJET : CÔTE D'IVOIRE**

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Aérosol

- Élimination du CFC-12 dans la fabrication de cosmétiques en aérosol (désodorisants) en passant à un agent propulseur à base d'hydrocarbure (PAH) à COPACI

ONUDI

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS NON PLURIANNUELS CÔTE D'IVOIRE

TITRES DES PROJETS	AGENCES BILATÉRALES/AGENCES D'EXÉCUTION
a) Élimination du CFC-12 dans la fabrication de cosmétiques en aérosol (désodorisants) en passant à un agent propulseur à base d'hydrocarbure (PAH) à Copaci	ONUUDI

<b>ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION</b>	UNO, Ministère de l'Environnement
---	-----------------------------------

### DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (tonnes PAO, 2003 EN DATE DE MARS 2005)

Annexe A, Groupe I	93,4	
--------------------	------	--

### B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO, 2003 en date de mai 2004)

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
CFC-12	Aérosol : 42,6						

<b>Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)</b>	
--	--

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS	Financement – millions \$US		Élimination – tonnes PAO	
	a)	202 000		42,0

TITRE DU PROJET :	a)
<b>Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO) :</b>	43,43
<b>SAO à éliminer (tonnes PAO) :</b>	43,43
<b>SAO à introduire (tonnes PAO) :</b>	S.O.
<b>Durée du projet (mois) :</b>	26
<b>Montant initial demandé (\$US) :</b>	111 696
<b>Coût final du projet :</b>	
Coûts différentiels d'investissement (\$US)	131 500
Coûts pour les imprévus (10 %) (\$US)	13 150
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)	(34 222)
Coût total du projet (\$US)	110 428
<b>Participation locale au capital (%) :</b>	100
<b>Élément d'exportation (%) :</b>	50*
<b>Subvention demandée (\$US) :</b>	110 428
<b>Rapport coût-efficacité (\$US/kg) :</b>	2,54
<b>Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US) :</b>	9 938
<b>Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :</b>	120 366
<b>Financement de contrepartie confirmé (O/N) :</b>	O
<b>Échéances de surveillance incluses (O/N) :</b>	O

\* Pour les pays visés à l'Article 5

<b>RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT</b>	Approbation globale au coût indiqué ci-dessus
--------------------------------------	---

## PROJET DESCRIPTION

1. Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a présenté une proposition de projet visant l'élimination de 43,4 tonnes PAO de CFC-12 utilisé dans la fabrication de cosmétiques en aérosol en passant à un agent propulseur à base d'hydrocarbure (PAH) à Copaci, (projet final du secteur des aérosols) pour examen par le Comité exécutif à sa 46<sup>e</sup> réunion. La mise en oeuvre de cette proposition de projet entraînera l'élimination complète des CFC dans le secteur des aérosols en Côte d'Ivoire.
2. L'investissement initial total du projet, tel qu'il est présenté, est de 144 650 \$US et les coûts différentiels d'exploitation, de 32 954 \$US (valeur actualisée nette pour 4 ans). Le rapport coût-efficacité du projet s'établit à 2,57 \$US/kg.
3. À sa 20<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé deux projets d'investissement en vue de l'élimination d'environ 86,8 tonnes PAO de CFC utilisé dans la fabrication de produits en aérosol et a attribué environ 165 232 \$US à leur mise en oeuvre. Les deux projets ont été achevés en décembre 1999.
4. L'entreprise produit en moyenne chaque année 868 700 bombes en aluminium et en fer blanc de trois diamètres différents contenant 125, 150 et 200 ml de désodorisant en aérosol. Environ 50 pour cent de la production totale d'aérosols est exportée vers les pays africains limitrophes.
5. La chaîne de production d'aérosols existante comprend trois appareils de remplissage du produit, une machine à tête unique et deux machines à deux têtes combinées pour le sertissage et l'injection de gaz, et trois pompes d'alimentation d'agent propulseur. Après le remplissage du produit et l'insertion de la buse manuelle, les bombes sont serties puis remplies de CFC-12.
6. La conversion à la technologie PAH nécessite l'installation d'un support pour le rangement de trois bouteilles d'hydrocarbure, un système de tamis moléculaires pour la désodorisation des hydrocarbures, une pompe d'alimentation d'agent propulseur, un système de détection de gaz et de surveillance et le bain-marie pour les essais. L'injecteur de gaz sera situé dans une nouvelle salle de remplissage à l'air libre dotée d'un système de détection de gaz et d'installations de ventilation par dépression.
7. L'entreprise a fourni une lettre d'engagement indiquant que la proposition de projet pourrait être présentée au Comité exécutif par l'ONUDI. L'entreprise a accepté le projet tel qu'il était proposé dans le document de projet et a convenu de cesser complètement d'utiliser des CFC dès l'achèvement du projet, de disposer de tout équipement ayant été remplacé, et de fournir des fonds pour les postes qui sont inclus dans le projet mais non précisément exclus du financement par le Fonds multilatéral. L'entreprise permettra aussi à l'ONUDI de procéder à la surveillance des activités d'inspection par l'ONUDI pendant la mise en oeuvre du projet.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

8. Le projet vise à éliminer 43,433 tonnes PAO de CFC utilisé dans la fabrication de cosmétiques en aérosol. Le Secrétariat a fait remarquer, toutefois, que selon le rapport périodique 2003 sur la mise en oeuvre du programme de pays présenté par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, la consommation de CFC dans le secteur des aérosols était de 29,4 tonnes PAO. Un communiqué officiel envoyé à l'ONUDI par l'Unité de l'ozone de la Côte d'Ivoire indiquait que la consommation actuelle de CFC dans le secteur des aérosols est de 42,6 tonnes PAO (à peu près la même que celle de Copaci) et que la consommation précédente était une erreur. En plus de la lettre, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a présenté au Secrétariat du Fonds un rapport révisé sur la consommation de SAO.

9. Le Secrétariat et l'ONUDI ont discuté des points techniques et du coût des formulations proposées pour la fabrication d'aérosols avec PAH (les quantités de bactéricide et de fragrance utilisées en passant du CFC au PAH) et la méthodologie utilisée pour calculer le coût accru d'entretien en raison de l'utilisation d'un agent propulseur inflammable. L'ONUDI a par la suite rajusté les coûts d'exploitation du projet. Le coût révisé du projet s'établit à 110 428 \$US avec un rapport coût-efficacité de 2,54 \$US/kg.

#### Redéploiement de l'équipement d'un projet annulé

10. Dans le cadre de la Décision 45/12(i) (concernant le redéploiement de l'équipement acheté pour le projet d'aérosol en Macédoine qui a été par la suite annulé), le Secrétariat a proposé que l'ONUDI évalue s'il est techniquement ou économiquement faisable de redéployer en Côte d'Ivoire l'équipement acheté pour le projet d'aérosol en Macédoine. Cette question a été discutée dans le rapport sur la mise en oeuvre d'un projet approuvé comportant des exigences particulières en matière de présentation de rapports, le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/19. L'ONUDI a présenté les informations suivantes au Secrétariat :

- a) Les pièces d'équipement qui peuvent être utilisées à l'usine d'aérosol en Côte d'Ivoire sont l'unité d'injection de GNL; trois supports de rangement pour bouteilles de 1 000 kg (pourvu que le support de rangement puisse accueillir les bouteilles de GNL qui seront utilisées en Côte d'Ivoire); un système de transfert du GNL (incluant une pompe d'alimentation avec tuyauterie et raccords appropriés); un système de purification de GNL à tamis moléculaire; un système de détection et de gestion du GNL; un système de convoyeurs; et du matériel de lutte contre l'incendie. Toutefois, les deux réservoirs de stockage en vrac du GNL, le système de pompe de déchargement du GNL et le système d'alimentation de l'agent propulseur HFC pourraient ne pas être utilisés;
- b) Si l'on tient compte que l'équipement pour le projet en Macédoine a été livré en mai 2003, il serait nécessaire d'évaluer l'état actuel de l'équipement avant son expédition en Côte d'Ivoire;
- c) Les dispositions pratiques pour le redéploiement de l'équipement de production

d'aérosols ne peuvent être amorcées qu'après l'approbation par le Comité exécutif du projet d'aérosol pour la Côte d'Ivoire. Après l'approbation du projet, l'Unité de l'ozone de la Macédoine devrait prendre des dispositions pour obtenir les autorisations requises pour l'exportation de l'équipement;

- d) Tous les coûts associés à la livraison de l'équipement et à l'assistance technique (préparation des dessins, installation de l'équipement, mise en service et formation) devront être couverts par le projet pour Copaci, puisque ce qui reste du projet annulé en Macédoine sera retourné au Fonds multilatéral.

## RECOMMANDATION

11. Le Secrétariat recommande l'approbation globale de la proposition de projet et des coûts d'appui associés au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, à condition qu'aucun financement supplémentaire ne soit demandé au Fonds multilatéral pour l'élimination des CFC dans le secteur des aérosols en Côte d'Ivoire.

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Élimination du CFC-12 dans la fabrication de cosmétiques en aérosol (désodorisants) en passant à un agent propulseur à base d'hydrocarbure (PAH) à COPACI, Abidjan (projet final du secteur des aérosols)	110 428	9 938	ONUDI

12. En recommandant l'approbation globale, le Comité exécutif pourrait vouloir préciser que les dispositions suivantes concernant le redéploiement de l'équipement existant :

- a) Demander à l'ONUDI de faire tout ce qui est possible pour redéployer au meilleur coût l'équipement acheté pour un projet d'aérosol annulé en Macédoine (MDS.O.RS/32/INV/17) afin de ne pas avoir à acheter d'autres équipements; et
- b) Demander aussi à l'ONUDI si une partie ou la totalité de l'équipement venant de la Macédoine ne pourrait être déployée pour convenir aux besoins du projet d'aérosols de Copaci en Côte d'Ivoire, de continuer à essayer de redéployer l'équipement ailleurs et d'en faire rapport à une réunion future du Comité exécutif.

----